



PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE POUR LES ASSISTANTS PHYSIOTHÉRAPEUTES

Votre assurance ACP vous donne maintenant une meilleure couverture, à un prix réduit. Le nouveau forfait PTA/OTA vous protège quand vous pratiquez comme assistant physiothérapeute ou assistant ergothérapeute.

Coverage Details	
Responsabilité civile et responsabilité civile générale (limites partagées)	3 000 000 \$ par réclamation 3 000 000 \$ par période de police
Remboursement de frais de défense juridique	25 000 \$ par réclamation 50 000 \$ par période de police
Franchise	0 \$
Coût annuel	150 \$

Veillez noter : Toutes les primes susmentionnées sont assujetties à la taxe provinciale applicable : ON 8 %; QC 9 %; MB 7 %; NL 15%; SK 6%.

Extensions de couverture

Le territoire de la couverture s'étend 'importe où dans le monde sans frais pour un maximum de 90 jours à compter de la date de départ du Canada, mais seulement pendant que l'assuré:

- accompagne des patients canadiens sur les voyages
- assiste à des cours académiques, ou
- participe à des programmes d'échanges professionnels avec d'autres pays.

Cependant, il est de la responsabilité du praticien de s'assurer qu'ils ont obtenu une attestation ou un permis nécessaire pour mener à bien une activité psychologique en dehors de leur pays d'origine.

Comment signaler une réclamation

La police s'applique aux réclamations faites et déclarées, ce qui signifie que la police en place au moment de la réclamation est la police qui s'applique. La présentation rapide d'une réclamation est donc très importante et doit être faite dans les 30 jours suivant la réception d'un avis de réclamation ou demande introductive d'instance officiel.

L'omission de signaler une réclamation peut entraîner le refus de la couverture. Ne correspondez pas directement avec votre client avant d'avoir discuté avec l'expert en sinistres. Si vous avez des doutes, soyez toujours prudent et signalez une réclamation en communiquant avec Crawford 1-888-218-2346 ou par courriel à CPAclaims@crowco.ca

Couverture Individuelle Optionnelle

Couverture en matière de responsabilité informatique et de confidentialité Les membres ont la possibilité d'acheter la couverture cybersécurité et atteinte à la vie privée pour mieux gérer le risque de détenir de plus en plus de données personnelles identifiables des clients, des employés et d'autres personnes et d'atténuer les dommages à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Veillez contacter BMS Group si vous souhaitez augmenter votre couverture de cybersécurité et atteinte à la vie privée de 50 000 \$ à 1 000 000 \$ pour un montant supplémentaire de 90 \$.

Comment présenter une proposition

Veillez contacter BMS ou visiter www.cpa.bmsgroup.com pour souscrire une assurance.

Cette assurance est offerte à tous les membres de l'association canadienne de physiothérapie. Les membres peuvent souscrire une assurance en tout temps, cependant, le 1^{er} octobre est la date annuelle du renouvellement de la police.

BMS Canada Services de Risques Ltée

825 voie Exhibition, bureau 209

Ottawa, ON K1S 5J3

Numéro sans frais : 1-855-318-6136

Courriel : cpa.insurance@bmsgroup.com

Site web : www.cpa.bmsgroup.com

Pour plus de renseignements

La présente brochure constitue un résumé des protections et est fournie à titre d'information seulement. Les conditions intégrales de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le document de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de l'ACP ou de BMS Canada Services de Risques Ltée. De plus amples renseignements figurent également sur le site cpa.bmsgroup.com.